TL6589-2

NATIONS UNIES · UNITED NATIONS

SERVICE DE L'INFORMATION - OFFICE DES NATIONS UNIES A GENÈVE
INFORMATION SERVICE - UNITED NATIONS OFFICE AT GENEVA

Communiqué de presse HR/2852
14 août 1991 (après-midi)

TIMOR

LA SOUS-COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME ACHEVE SON AUDITION DES ONG ET ENTEND LES REPONSES DES GOUVERNEMENTS SUR LES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME PARTOUT DANS LE MONDE

Au cours de la séance plénière du Mercredi 14 août, après-midi, les organisations non gouvernementales ont poursuivi leurs interventions relatives aux violations des droits de l'homme dont elles avaient connaissance.

Les représentants des gouvernements qui participent en tant qu'observateurs aux travaux de la Sous-Commission ont pris la parole, certains d'entre eux pour répondre aux allégations de violations de droits de l'homme qui leur étaient imputées.

Les experts ont poursuivi leur réflexion sur les conséquences pour les droits de l'homme des mutations de l'ordre mondial.

Ont pris la parole, M. Ioan MAXIM, M. Absjorn EIDE, experts de la Sous-commission et les ONG suivantes: Fédération internationale mondiale, Organisation mondiale contre la torture, Indigenous World Association, Fédération syndicale mondiale, Organisation internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, Union des juristes Arabes, Mouvement international de la réconciliation, Association internationale contre la torture.

Les pays observateurs suivants sont intervenus au cours du débat: République arabe syrienne, Iraq, Myanmar, Turquie, République islamique d'Iran, Maroc, Chypre, Liban, Sri Lanka, Indonésie, Portugal. L'Inde, les Philippines, le Bouthan, la Turquie ont exercé leur droit de réponse.

Le groupe de travail sur la détention s'est réuni à 19 heures 30.

La Commission poursuivra ses débats sur ce point de son ordre du jour, le jeudi 15 août à 10 heures.

.../...

Les communiqués sont destinés à l'information: ils ne constituent pas des documents officiels
For use of information media: not an official record

Mme Fabienne ROUSSO-LENOIR (Fédération internationale des droits de l'homme) fait part à la Sous-Commission des persécutions dont est victime la minorité népalaise au Sud du Bouthan. Elle signale que, malgré le changement de gouvernement, les violations systématiques des droits de l'homme et en particulier du droit à la vie s'aggravent au Guatemala. Elle observe avec satisfaction les modifications apportées à la législation marocaine pour la rendre conforme aux normes internationales et la création de tribunaux administratifs, mais déclare que la réalité reste douloureuse pour les prisonniers politiques détenus au secret. Elle donne la parale à Mme Serfaty, privée du droit de visite à son mari, emprisonné à Tazmamart en raison de ses opinions anti-monarchistes. Celle-ci témoigne des conditions inhumaines de détention dans cette prison.

M. Eric SOTTAS (Organisation mondiale contre la torture, OMT) souligne l'évolution extrêmement préoccupante des conflits intercommunautaires en Union soviétique. Il relève également le cas de la Yougoslavie et de l'Albanie qui connaissent des difficultés de transition. Mais les tensions intercommunautaires ne sont pas l'apanage des seuls pays d'Europe de l'Est. Au Bouthan, un programme de déshindouisation est appliqué par la force dans un pays multiethnique. La situation du Bahreïn est aussi préoccupante. Il y a des informations concordantes faisant état d'arrestations arbitraires et de tortures à l'encontre d'opposants politiques. L'Afrique est l'un des continents où les transitions démocratiques sont actuellement les plus difficiles, notamment à Madagascar, au Kenya, au Zaïre et au Malawi. La situation la plus préoccupante reste toutefois celle de la Corne de l'Afrique. Au Soudan, de nombreux témoignages concordants signalent que la torture est une pratique courante. La situation dans le sud du pays où la guerre continue de faire rage est dramatique. L'effondrement des régimes éthiopien et somalien a débouché sur une situation cahotique. Plusieurs massacres ayant fait plus de cent victimes ont eu lieu récemment en Somalie. L'OMT signale par ailleurs de très graves violations des droits de l'homme en El Salvador, au Brésil, au Mexique, en Colombie et au Pérou.

Mme Nganeko MINHINNICK (Indigenous World Association) se réfère à la Décennie internationale pour l'éradication du colonialisme pour dénoncer la situation du Timor oriental occupé par l'Indonésie malgré les résolutions du Conseil de sécurité et les déclarations du Secrétaire général des Nations Unies suivant lequel cette question avait autant d'importance que celle de la Namibie ou du Sahara occidental. Elle fait état des violations des droits de l'homme au Timor oriental et de la volonté de négociation des dirigeants de la résistance timoraise.

M. Albert POTAPOV (Fédération syndicale mondiale, FSM) évoque la situation des peuples de Palestine, d'Afrique australe et kurde. Il dénonce les pratiques violentes et répressives à l'encontre des organisations de travailleurs palestiniens. La FSM dénonce la prétention des dirigeants israéliens d'exclure les représentants légitimes du peuple palestinien de la conférence en préparation sur le Proche-Orient. Pour ce qui est de l'Afrique du Sud, il souligne que l'abolition de l'apartheid n'est pas seulement un problème juridique et regrette la précipitation à lever les sanctions contre Pretoria. Il ne comprend pas le manque d'attention des organes chargés des droits de l'homme pour la tragédie du peuple kurde dont le dernier acte est l'offensive militaire lancée par la Turquie contre des civils kurdes.

.../...

M. Hussein RAIANI (Organisation internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale) fait observer que la pratique de ségrégation et d'apartheid contre les Albanais en Yougoslavie est déjà bien institutionnalisée. Les Albanais sont arrêtés et condamnés non pas à la suite d'un délit, mais uniquement parce qu'ils sont Albanais. Les autorités serbes ont institutionnalisé la ségrégation avec le licenciement forcé de responsables albanais dans plus de 300 entreprises et institutions scientifiques, culturelles, médicales et sociales en Kosovo. Le Parlement de la Serbie a récemment approuvé une décision visant à faire venir massivement les Serbes en Kosovo, dans le but de changer la structure ethnique de cette région habitée à 90% par des Albanais. Mais la forme la plus dangereuse de ségrégation sur la base nationale c'est l'armement massif de la population serbe en Kosovo.

M. Elias KHOURI (Union des juristes Arabes, UJA) dénonce le massacre de la guerre du Golfe, voulu par les Etats-Unis pour maintenir leur hégémonie dans la région, et le chantage exercé sur la population iraquienne par les membres occidentaux du Conseil de sécurité. Il fait état des souffrances de la population civile iraquienne du fait du maintien de l'embargo malgré l'engagement de l'Iraq de respecter les résolutions du Conseil de sécurité. Il réitère le soutien de l'UJA au droit à l'autodétermination du peuple palestinien.

Mme Monina WONG (Mouvement international de la réconciliation) appelle l'attention sur la situation des droits de l'homme à Hong Kong. Elle note que ni la Loi fondamentale d'avril 1990, ni la loi des droits adoptée en juin 1991 ne sont en mesure de garantir les droits de l'homme et les libertés fondamentales du peuple de ce pays. Des mesures de restriction ont été prises à l'encontre du mouvement pro-démocratique chinois. Il est à craindre que la situation des droits de l'homme ne continue à se détériorer après 1997, date à laquelle Hong Kong fera partie de la République populaire de Chine. Dans cette perspective, la Sous-Commission devrait encourager la Chine à ratifier le Pacte international relatif aux droits civils et politiques afin que les droits de l'homme soient respectés à Hong Kong.

M. Roger WAREHAM (Association internationale contre la torture) appelle l'attention sur la situation des 40 millions d'Africains des Etats-Unis qui s'apparente à une situation coloniale. Les statistiques du Gouvernement américain montrent que dans tous les domaines: logement, emploi, justice pénale, violences policières, espérance de vie, mortalité infantile, revenus et éducation, la situation des Noirs par rapport aux Blancs est comparable à la situtation du tiers monde par rapport aux pays développés. Il demande la nomination d'un rapporteur spécial sur la situation des Noirs aux Etats-Unis.

Aperçu des déclarations des observateurs gouvernementaux

M. Elias KHOURI (République arabe syrienne) souligne que la Constitution syrienne garantit l'égalité entre tous les citoyens sans distinction de race ou de religion. Les allégations mensongères propagées par certains sur des prétendues violations des droits de l'homme en Syrie n'ont aucun fondement. Il est important que la Sous-Commission et que les ONG élaborent une évaluation sur la situation réelle des droits de l'homme en Syrie. Il faut mettre une limite à ceux qui tentent de ternir l'image de la Syrie. La Syrie souhaite que les membres de la Sous-Commission assument leur responsabilité et qu'ils condamnent les pratiques inhumaines israéliennes contre le peuple palestinien. Se référant à une déclaration faite par Amnesty International, le délégué signale que cette organisation a omis d'évoquer les violations commises par Israël.

.../...

M. Mohammed AL-DOURI (Iraq) rappelle que le peuple iraquien souffre de l'embargo dont il est victime, que cette souffrance est rapportée par le Prince Aga KHAN, représentant du Secrétaire général des Nations Unies, et par la FAO qui prévoit le décès de milliers d'enfants par sous-alimentation. L'Iraq se voit dans l'impossibilité de faire fonctionner ses équipements médicaux faute d'approvisionnement. L'Iraq est un cas d'école en matière de déséquilibre dans les relations internationales. La volonté d'humilier le peuple iraquien est inique et s'accompagne d'un véritable génocide par la famine et la maladie. La responsabilité humanitaire de la communauté internationale est engagée vis-à-vis du peuple iraquien.

M. U TIN KYAW HLAING (Myanmar) réfute les allégations relatives à des discriminations fondées sur la religion dans son pays. Il précise qu'une action a été prise à l'encontre des prétendus "moines", parce que ces derniers étaient des activistes politiques. Myanmar est une union composée de 135 races nationales. Pour permettre à cette Union de demeurer forte et unie, il ne suffit pas d'avoir une Constitution, il est aussi nécessaire de créer des conditions pour garantir la sécurité de toutes les races nationales. A cette fin, le gouvernement met en oeuvre un programme de développement des régions frontalières. Des accords ont été passés avec la Chine et la Thaïlande visant à renforcer la lutte contre le trafic illicite de drogues. Aucun gouvernement responsable ne pourrait tolérer des actions susceptibles d'engendrer la violence, l'instabilité et l'insécurité.

M. Gündüz AKTAN (Turquie) souhaite que l'on ne se limite pas à dénoncer les violations des droits de l'homme dans le tiers monde et que la montée du racisme occidental soit examinée de près. De même, la crédibilité des ONG doit être jugée à leur capacité de défendre tous les droits de l'homme et à dénoncer le racisme dans leurs propres pays. Il estime qu'Amnesty International, dans ses allégations contre la Turquie, agit pour des motifs politiques, en violation des règles de la Sous-Commission. Il s'agit en fait de repousser la demande d'adhésion de la Turquie à la CEE en utilisant la diffamation. Le multipartisme, l'indépendance judiciaire, la liberté de la presse existent depuis longtemps en Turquie.

M. Kia TABATABEE (République islamique d'Iran) se réfère au rapport élaboré par le Représentant spécial M. Galindo Pohl sur la situation des droits de l'homme en Iran, qui a confirmé que la plupart des condamnations à mort concernaient des trafiquants de drogues. Toutes les institutions ont été rétablies et fonctionnent sur la base du pluralisme; selon le Représentant spécial, la situation des droits de l'homme en Iran ne devrait plus être placée sous surveillance à moins que cet exercice ne s'applique à tous les pays. L'Iran demeure disposée à poursuivre sa coopération avec les Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme.

M. El Ghali BENHIMA (Maroc) se félicite de l'heureuse évolution des relations internationales, de la priorité données aux droits de l'homme, du rôle joué par les orgnes des Nations Unies et les ONG. Il rappelle la création au Maroc du Conseil consultatif des droits de l'homme destiné à garantir le règne de l'état de droit, à s'assurer du respect des droits de l'homme et à dénoncer les violations. Mais il importe que l'application des normes internationales tiennent compte des spécificités régionales. Les ONG gagneraient en crédibilité à coopérer avec les gouvernements, à vérifier les faits allégués sans préjugés. Mais l'invective et le manque de rigueur se substituent souvent à l'objectivité et au souci d'un dialogue que le Maroc croit possible.

.../...

M. Vanias MARKIDES (Chypre) rappelle que depuis l'invasion turque en 1974, les manipulations démographiques n'ont cessé. Le nombre de colons turcs implantés dans la zone occupée a atteint le chiffre de 80.000. Il y a, à l'heure actuelle, plus de colons et de soldats turcs que de Chypriotes turcs. Des actes de propriété sont délivrés même aux militaires. Une autre action inquiétante est le prétendu "accord" signé en juin dernier, qui prévoit l'abolition des passeports entre la Turquie et la partie occupée de Chypre. Le problème humanitaire des personnes disparues à Chypre reste entier. Se félicitant de la récente initiative américaine de promouvoir une solution juste, le Gouvernement de Chypre envisage une solution qui prenne en compte le respect des droits de l'homme, y compris la liberté de circulation et le droit à la propriété tels que prévus par les instruments internationaux.

M. Hicham HAMDAN (Liban) souhaite que la Sous-Commission adopte une position sur la situation au Sud Liban, qu'elle confirme l'illégalité de la présence d'Israël au Sud Liban, conformément à la résolution 425 du Conseil de sécurité. Il fait état de pratiques israéliennes dans cette partie du Liban telles qu'elles sont révélées par le rapport du Secrétaire général des Nations Unies. Il souhaite que la Sous-Commission demande le retrait d'Israël de cette zone, que ce pays respecte les Conventions de Genève et autorise la Croix Rouge à remplir sa mission afin que les droits de l'homme soient respectés dans le sud du Liban.

M. Luis Romade ALBUQUERQUE (Portugal) rappelle à la Sous-Commission que les Nations Unies avaient fait du Portugal la puissance administrante du Timor oriental. L'avènement de la démocratie au Portugal a conduit à la décolonisation. Celle-ci a été empêchée par l'invasion et l'annexion du Timor oriental par l'Indonésie. Le peuple de Timor continue à résister à la domination indonésienne, et veut retrouver sa dignité. La situation des droits de l'homme se détériore depuis septembre 1990. Le Portugal entend coopérer avec les Nations Unies, et l'accord obtenu par l'intermédiaire du Secrétaire général, entre l'Indonésie et le Portugal pour la visite d'une délégation parlementaire portugaise au Timor oriental, est un pas dans la bonne direction.

M. Warnasena RASAPUTRAM (Sri Lanka) signale que la normalité a été restaurée dans le Sud du pays alors que dans le Nord le Gouvernement poursuit ses efforts pour restaurer paix et sécurité face aux actes de terreur perpétrés par le groupe LTTE. Le rôle du Gouvernement est de garantir l'intégrité du territoire. Le droit et l'ordre doivent prévaloir. C'est dans cet objectif que les forces de sécurité sont présentes dans le Nord et l'Est du pays. Des négociations sont menées dans le cadre d'une Conférence multipartite représentant les Tamouls, les Musulmans et les Cingalais. Si le LTTE répond à l'appel du Gouvernement de reprendre les pourparlers, les opérations militaires lancées contre ce groupe seront interrompues.

M. Perwitorini WIJONO (Indonésie) considère que la sélectivité dans le choix des pays où sont examinées les violations des droits de l'homme provient pour une bonne part de l'origine occidentale des ONG qui se désintéressent des droits économiques et sociaux. En outre, la procédure publique pousse à une certaine dramatisation et exagération, les accusateurs devraient prouver ce qu'ils avancent. Le Timor oriental fournit une bonne illustration de ces tendances. L'Indonésie a répondu à toutes les allégations et invité le rapporteur spécial sur la torture à se rendre au Timor oriental. Elle se félicite de l'évolution des relations avec le Portugal sur cette question.

M. Ion MAXIM (expert de la Roumanie) se félicite des changements intervenus dans le monde qui permettent de dépolitiser et de rendre plus concrets les débats relatifs aux droits de l'homme. Il en appelle à la vigilance contre les tendances à exploiter les droits de l'homme à des fins politiques. A cet égard, l'écoute des ONG et des représentants gouvernementaux doivent aider la Sous-Commission à formuler ses positions et à orienter ses travaux.

M. Asbjorn EIDE (expert de la Norvège) estime que le nouvel ordre mondial dont on parle tant n'est pas bien défini. La liberté d'expression et de croyance ont progressé. Mais la liberté de ne pas avoir peur est menacée par le surarmement inimaginable que nous connaissons, par certaines forces de sécurité qui propagent la peur et l'insécurité, qui bloquent toute démocratisation. L'ordre mondial doit reposer sur la primauté du droit et répondre à la logique: une même réaction doit suivre des événements identiques dans des endroits différents. Les mécanismes de contrôle doivent avoir une représentativité élargie.

M. FAN Guoxiang (République Populaire de Chine) souhaite répondre aux attaques contre son pays à propos du Tibet. L'appartenance du Tibet à la Chine remonte à plus de cinq siècles, l'idée de l'indépendance du Tibet est un fait du colonialisme pour démanteler la Chine. Des réformes démocratiques ont permi de libérer les Tibétains du servage et de l'esclavage, ont garanti au peuple tibétain une législation spéciale d'autonomie, ont permis la promotion de son économie et de son développement et lui garantissent la pleine liberté de croyance religieuse. Il est ironique de voir aujourd'hui défendre "l'indépendance et les droits de l'homme du Tibet" par ceux qui hier usaient de la violence pour priver les Tibétains de démocratie, de liberté et de droits de l'homme.

Mme Lisia GALUIS (Colombie) annonce l'entrée en vigueur le 5 juillet dernier de la nouvelle Constitution qui consacre, entre autres, l'habeas corpus. Tous les droits fondamentaux ont acquis un statut constitutionnel. La Constitution prévoit que les droits des enfants prévalent par rapport aux autres droits. Parmi les droits collectifs, il faut mentionner le droit à un environnement sain, le droit des consommateurs. Les traités internationaux relatifs aux droits de l'homme et ratifiés par la Colombie priment sur le droit interne. Le respect des droits entraîne des responsabilités et en premier lieu celui de la Constitution et des lois. La fonction principale du Défenseur du peuple est de veiller à l'exercice des droits de l'homme et à leur promotion.

M. Jaime STIGLICH (Pérou) indique que le Président péruvien a signé un décret autorisant les procureurs à enquêter dans les commissariats, dans les prisons et dans les casernes. Le même décret prévoit l'indépendance des personnels de la justice dans l'exercice de leur fonction. Ce décret est un immense progrès, il donne la suprématie au pouvoir civil sur le pouvoir militaire. Il y a eu également un accord entre 14 partis sur la création dans le cadre légal d'un Conseil national de la paix, créé le 29 juillet dernier,pour mener la lutte contre les narcotrafiquants. Il existe en outre deux groupes sanguinaires: le Sentier lumineux et le MRDA dont les armes essentielles sont la terreur et le crime.

.../...

Droits de réponse

Les Philippines réfutent les allégations d'une ONG, la Cordillera Alliance, sur la "politique de guerre totale" menée par le Gouvernement philippin. Cette expression est excessive. Le blâme n'est jeté que sur le Gouvernement alors que les insurgés sont innocentés. Les ONG devraient faire appel aux insurgés pour qu'ils déposent les armes et adoptent la voie de la négociation. Le Gouvernement Aquino examine sérieusement les cas de violations des droits de l'homme et poursuit les auteurs de violations y compris les militaires.

L'Inde estime abusive l'intervention, sous la bannière de l'ONG Libération, d'un groupuscule illégal et terroriste qui revendique l'indépendance pour l'Etat indien de Jammu-et-Cachemire, lequel fait partie intégrante de l'Inde. Le JKLF se livre à de graves violations des droits de l'homme et les allégations qu'il avance sont inventées comme l'atteste le Rapport du Press Council of India, organe indépendant et impartial.

La Turquie estime que les participants à la Sous-Commission doivent être lassés des déclarations des représentants des Chypriotes grecs qui ne cherchent guère à détendre l'atmosphère et à engager le dialogue intercommunautaire.

Le Bouthan estime que les allégations contre son pays émanent de groupes terroristes et qu'un rapport sur la question a été transmis au Secrétaire général des Nations Unies par le Gouvernement du Bouthan.

* ***** *